

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 juillet 2019

2019-04-52

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 juillet 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 juillet 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elisabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT,
M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY

POUVOIRS : M. Stéphane CHOUIN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Nicole BOILEAU à Mme Stéphanie HARS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, Mme Manuela CHARTIER à M Jean-Frédéric OUVRY

ABSENTS EXCUSES : M. Christophe BONNET, M. Bernard GILBERT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de servitudes avec Enedis pour le raccordement entreprise Panibois à Marcilly-en-Villette

L'entreprise PANIBOIS implantée dans la Zone d'Activités de la commune de Marcilly-en-Villette a récemment réalisé une importante extension de son établissement. Cette extension nécessite de modifier le raccordement électrique du site.

Pour répondre aux besoins de l'entreprise, ENEDIS doit réaliser des travaux sur la voirie appartenant à la communauté de communes et donc constituer une convention de servitude concernant ces travaux.

Sur une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sera réalisée sur une longueur totale d'environ 294 mètres. Des bornes de repérage seront posées si besoin sur les parcelles cadastrées BB 233, BB 238 et BB 239 appartenant à la CCPS selon la convention et le plan joints en annexe.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 12/07/2019
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE ENEDIS à réaliser des travaux nécessaires au raccordement de l'entreprise PANIBOIS sur les parcelles BB 233, BB 238 et BB 239 zone de Marcilly en Vilette.

AUTORISE son Président, ou son représentant, à signer la convention de servitudes.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE